Décret n° 2011-3159 du 20 octobre 2011, portant ratification d'une convention entre le gouvernement, de la République Tunisienne et le gouvernement de l'Etat des Emirats Arabes Unis relative à la coopération militaire

Le Président de la République par intérim,

Sur proposition du ministre des affaires étrangères,

Vu le décret-loi n° 2011-14 du 23 mars 2011, portant organisation provisoire des pouvoirs publics,

Vu la convention entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de l'Etat des Emirats Arabes Unis relative à la coopération militaire, conclue à Abou Dhabi le 28 juin 2011.

Décrète :

***Article premier* –** Est ratifié, la convention entre le gouvernement de la République Tunisienne et le gouvernement de l'Etat des Emirats Arabes Unis relative à la coopération militaire, conclue à Abou Dhabi le 28 juin 2011.

***Art. 2* –** Le ministre des affaires étrangères est chargé de l'exécution du présent décret qui sera publié au Journal Officiel de la République Tunisienne.

Tunis, le 20 octobre 2011.